



Commission de Discipline

Réunion du 17 janvier 2019 - PV N°19

PRESENTS : MM. DELOL Bernard (Président) - MARTIN Jean-Bernard (secrétaire) - MERLINGEAS Christian - MANOURY Patrick - ANDRIEUX Paul - BIGOT Pierre - AUTIERE Hervé
EXCUSES : Mme PIGEON Huguette - MM. BRIEU Denis - TAIPA José - PINOTTI Pascal

Les décisions de la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, conformément aux dispositions de l'article 3.4 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF).

La commission rappelle que tout licencié exclu peut, s'il le souhaite, envoyer un rapport circonstancié à la commission afin de lui apporter des éléments complémentaires, ce qui permet d'autant plus de faciliter le traitement du dossier. Tout club peut également demander à être entendu par la Commission.

Ont été enregistrés :

Avertissement : 45

3^{ème} avertissement - 1 match de suspension : 4

1 match de suspension : 1

2 matchs de suspension : 1

4 matchs de suspension : 1

12 mois de suspension dont 4 mois avec sursis : 1

Match N°21087206 Challenge Seripub24.fr E. COC CHAMIERES COURSAC 2 / LIMENS JSA 3 du 27/10/2018

Suite à audition du 17/01/2019, créditer l'E. COC CHAMIERES COURSAC de ses frais de déplacement 3,53 € à la charge du club de LIMENS JSA.

Amende de 3 x 30 € = 90 € au club de LIMENS JSA pour absence non excusée de 3 licenciés convoqués (n°370524849, n°360513984 et n°380007037).

NB : M. MARTIN Jean-Bernard n'a pris part ni à la délibération ni à la décision.

- Suite au courriel du 17/01/2019 du Président de l'AS COUZE à la Commission d'Appel de la LFNA concernant sa décision du 19/12/2018 (notifiée le 07/01/2019), la LFNA n'ayant envoyé au District que ce jour 17/01/2019 à 15h48 les éléments évoqués dans son PV, après en avoir pris connaissance, la Commission de Discipline instruira sur les publications évoquées sur les sites internet indiqués.

ATTENTION : Le tableau ci-dessous a pour seule fonction de communiquer les délibérations de la Commission de Discipline à titre d'information. Ce tableau ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe. Les sanctions sont consultables sur Footclubs, pour les clubs, et sur son Compte F.F.F., pour le licencié.

Le Président,
Bernard DELOL

Le Secrétaire,
Jean-Bernard MARTIN



Commission de Discipline

Réunion du 17 janvier 2019 - PV N°19

Compétition	Qualité	Club sanctionné	Date match	Motif	Sanction
Départemental 3	Joueur	C.A. BRANTOMOIS	13/01/2019	3 ^{ème} avertissement en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme
Départemental 3	Joueur	C.A. BRANTOMOIS	13/01/2019	A Joue Alors Qu'il Etait Suspendu	1 Match De Suspension Ferme
Coupe Département Dordogne	Joueur	FC CENDRIEUX LA DOUZE	12/01/2019	3 ^{ème} avertissement en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme
Coupe Département Dordogne	Joueur	ENT. GRIGNOLS VILLAMBLARD	13/01/2019	3 ^{ème} avertissement en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme
Coupe Département Dordogne	Joueur	ENT. GRIGNOLS VILLAMBLARD	13/01/2019	3 ^{ème} avertissement en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme
Départemental 3	Joueur	U.S. JUMILHACOISE	13/01/2019	Propos injurieux envers arbitre ou AA	4 Matchs De Suspension Ferme
Challenge Seripub24.fr	Joueur	LIMENS JSA	27/10/2018	Coup envers adversaire en dehors de la rencontre	12 mois de suspension dont 4 mois avec sursis
Départemental 3	Joueur	U.S. MARSANEIX MANOIRE	13/01/2019	Propos blessant a arbitre ou AA	2 Matchs De Suspension Ferme